GENERALI Patrimoine

Elixence

Le dernier-né de notre gamme de fonds en euros

www.generali-patrimoine.fr

Pour l'épargnant désirant sécuriser son investissement tout en recherchant une performance supérieure aux fonds en euros traditionnels, Generali Patrimoine a conçu Elixence.

Ce nouveau fonds en euros se distingue par sa composition innovante : une part obligataire majoritairement constituée d'obligations d'État de qualité et une part plus dynamique en actions, pilotée en fonction des conditions de marché.

Plus exposé en actifs dynamiques qu'un fonds en euros traditionnel, Elixence vous propose un potentiel de performance très attractif.

Fonctionnement du fonds Elixence

Elixence bénéficie d'une structure flexible permettant de réallouer les investissements entre actifs diversifiés risqués et non risqués, afin de garantir une protection du capital investi chaque année tout en préservant sa capacité à bénéficier des ressources du marché.

Ce fonds intègre :

- un moteur de performance constitué d'actifs dynamiques à plus fort couple « rendement / risque »,
- une poche obligataire représentant au minimum 70 % du total des actifs gérés.

Volume de la poche dynamique : entre 0 et 30 %. Investissement en titres vifs ou via un FCP multigestionnaires.

Volume de la poche obligataire : minimum 70 % du total des actifs gérés et 40 % d'obligations d'État.

Du fait de la présence d'actifs dynamiques plus exposés aux aléas des marchés financiers, le fonds Elixence peut présenter des performances très faibles, voire égales à 0 dans des configurations de marché défavorables.

Poche dynamique : la flexibilité au service de la performance

La part dynamique d'Elixence est constituée :

- d'investissements via un fonds de fonds, diversifié et investi sur toutes les classes d'actifs et toutes les zones géographiques,
- et / ou d'investissements en direct (immobilier ou actions).

Elle est pilotée par Generali Investments en fonction des conditions des marchés financiers et des recommandations régulières du Comité d'investissement de Generali Investments.

Afin de garantir la meilleure performance, la composition du fonds de fonds est flexible : les OPCVM sélectionnés sont regroupés en trois catégories (prudente, équilibre, dynamique).
En fonction des conditions des marchés et des recommandations de son Comité d'investissement, Generali Investments arbitre alors entre ces trois catégories. Cette gestion opportuniste et évolutive agit sur la poche dynamique comme un véritable catalyseur de performance.

L'alliance de deux expertises pour garantir votre épargne

Elixence vous fait bénéficier des atouts d'une expertise conjointe :

- une équipe de multigestion qui sélectionne les meilleurs gérants d'actifs externes et internes ainsi que les ressources en recherche économique du Groupe Generali,
- l'expertise de la gestion en euros de Generali,
- les recommandations du Comité d'investissement de Generali Investments.

Au sein de Generali Investments, la gestion du FCP est assurée par le Département Multigestion, une équipe de 7 analystes et gérants spécialisés dans la sélection de fonds.

Instance européenne de Generali Investments, le Comité d'investissement de Generali Investments analyse les évolutions des principales classes d'actifs et l'orientation des marchés pour préconiser une allocation tactique. Ses recommandations permettent de faire évoluer la composition des portefeuilles d'actifs afin de favoriser la performance de votre épargne.

Poche obligataire : le bénéfice d'une politique de gestion prudente

La part obligataire du fonds Elixence représente au minimum 70 % du total des actifs de ce fonds.

Elle comporte au moins 40 % d'emprunts d'État, garantie État et agences publiques, sélectionnés en tenant compte de leur qualité de signature et de leur secteur d'activité pour assurer la sécurité de votre capital.

Notation [1] du portefeuille obligataire au lancement [2]

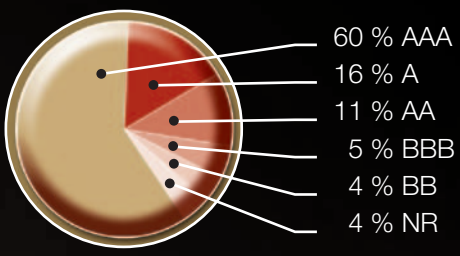

Répartition géographique du portefeuille obligataire au lancement [2]

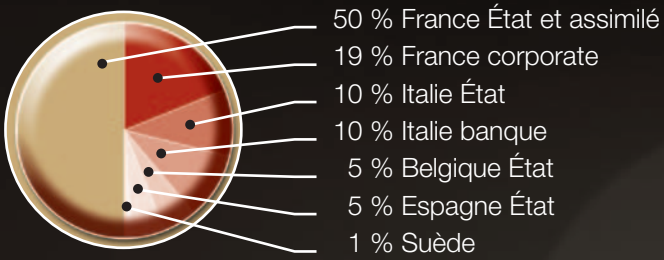

Tranches de maturité du portefeuille obligataire au lancement [2]

De 0 à 3 ans	0 %
De 3 à 6 ans	12 %
De 6 à 10 ans	35 %
+ de 10 ans	53 %

[1] La notation financière est l'appréciation, par une agence de notation financière indépendante, du risque de solvabilité financière d'une entreprise (en l'espèce : Standard & Poor's). Elle vise à attribuer une note correspondant aux perspectives de remboursement de ses engagements envers ses créanciers (fournisseurs, banques, détenteurs d'obligations…).

[2] Cette répartition peut évoluer au cours de l'année.

Les atouts d'Elixence

- Vous accédez à un potentiel de performance supérieur aux fonds en euros classiques grâce à la poche dynamique.
- Vous profitez d'un cliquet annuel puisque les plus-values réalisées chaque année vous sont définitivement acquises.
- Votre capital est garanti et disponible à tout moment.
- Vous bénéficiez d'un fonds géré par Generali Investments, expert dans la sélection et la gestion de fonds.

À savoir

Elixence est disponible en édition limitée. Ce fonds est accessible aux conditions suivantes :

- l'investissement peut uniquement se faire dans le cadre d'un versement initial ou d'un versement libre,
- 80 % maximum du montant versé peuvent être investis sur le fonds Elixence, les 20 % restants doivent être répartis sur des supports en unités de compte.

Pour connaître en détail les règles d'investissement sur le fonds Elixence, reportez-vous à la documentation contractuelle du contrat concerné.

PA8432PQA – Juin 2011- Document non contractuel

Génération responsable

GENERALI Patrimoine

Generali Vie
Société Anonyme au capital de 299 197 104 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
602 062 481 R.C.S. Paris
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances
sous le numéro 026

Siège social
11 boulevard Haussmann
75009 Paris